

DELIBERATION N° 83/24 : ACQUISITION DE L'IMMEUBLE BARBIER

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en date du 20 août 1979, l'Assemblée Municipale l'avait autorisé à signer tous les actes notariés nécessaires à la dation en paiement avec Madame Veuve BARBIER en vue de la rénovation de l'immeuble cadastré section AB n° 128 pour un are 70 ca.

Depuis lors, Madame Veuve BARBIER informe la commune de son désir de vendre l'immeuble pour être relogée dans un des 2 H.L.M. en cours de construction, Grande Rue, à Ludres.

Après l'estimation des domaines en date du 29 juillet 1981 fixant la valeur vénale de l'immeuble à 190.000 F, Madame Veuve BARBIER a donné son accord et signé une promesse de vente en date du 13 janvier 1983 pour céder son immeuble à la commune, cadastré section AB n° 128, lieudit "Le Village", d'une superficie de 170 m², sise Place Ferri de Ludre à LUDRES, pour un prix ferme et définitif de 200.000 F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à acquérir l'immeuble BARBIER pour un prix ferme et définitif de 200.000 F,
- autorise le Maire à signer tous les actes notariés nécessaires à l'acquisition dudit immeuble,
- autorise le Maire à contracter les emprunts correspondants,
- précise que les frais notariés seront à la charge de la Commune.